Labocéa

AU SERVICE DU VIVANT

- Améliorer l'air intérieur de vos ERP
- Évaluer vos moyens d'aération
- Se mettre en conformité

QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

LABOCÉA VOUS ACCOMPAGNE :

- Évaluation annuelle des moyens d'aération
- Diagnostic qualité de l'air intérieur
- Campagnes de mesure
- Plan d'actions

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE APPLICABLE AU 01/01/23

La réglementation parue le 27/12/2022 (2 décrets, 3 arrêtés) comprend 4 volets obligatoires :

1. Une évaluation annuelle des moyens d'aération, incluant les mesures de CO2.
2. Un diagnostic de la QAI* au moins tous les 4 ans.
3. Une campagne de mesures des polluants réglementaires, réalisée à chaque étape clé de la vie des bâtiments.
4. Un plan d'actions pour permettre de coordonner et d'effectuer un suivi des actions.

Les objectifs de la nouvelle réglementation ?

- Maîtriser la QAI
- Améliorer en continu la QAI
- Protéger la santé des personnes accueillies et celle du bâtiment

POURQUOI LA RÉGLEMENTATION A ÉVOLUÉ ?

Pour prendre en compte le retour d'expériences de l'ancienne réglementation et de la crise sanitaire.

**QAI : qualité de l'air intérieur*

devis@labocea.fr
02 96 69 02 10

labocea.fr

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

DÈS LE 1ER JANVIER 2023

- Les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans.
- Les accueils de loisirs extrascolaires ou périscolaires pour mineurs
- Les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré (maternelles, élémentaires, collèges, lycées d'enseignement général, technique ou professionnel).

DÈS LE 1ER JANVIER 2025

- Les structures sociales et médico-sociales.
- Les structures de soins de longue durée rattachées aux établissements de santé.
- Les établissements pénitentiaires recevant des mineurs.

EXCLUS DU DISPOSITIF

Les établissements d'activités physiques et sportives couverts, dans lesquels sont pratiquées des activités aquatiques, de baignade ou de natation (exigences définies par le *Code du travail*).

PIÈCES CONCERNÉES

- Salles d'enseignement
- Salles d'activité ou de vie des enfants
- Salles de restauration
- Dortoirs

NOTRE OFFRE DE PRESTATIONS

FORMATION

Cette nouvelle réglementation nécessite une meilleure connaissance de la problématique QAI par les différents acteurs (gestionnaires, services techniques, personnels d'entretien, etc.).

DIAGNOSTICS

- Évaluation des moyens d'aération (réglementaire, annuellement)
- Le diagnostic QAI :
  - les sources de polluants de la QAI afin de les éliminer ou au moins de les réduire,
  - la diminution de l'exposition aux polluants,
  - la ventilation et l'aération.

CAMPAGNE DE MESURES LAB REF 30

Des polluants réglementaires (formaldéhyde, benzène, CO2).

ACCOMPAGNEMENT

- Réalisation/suivi de plan d'actions.
- Validation de diagnostic QAI.
- Investigations en cas de dépassements des valeurs de référence.
- Mise en place d'un carnet de bord QAI.

NOTRE SAVOIR-FAIRE

Plus de 5 ans de prestations accréditées LAB REF 30 sur l'ancien dispositif QAI, dans diverses collectivités et établissements (écoles, crèches, centres de loisirs, etc.).

Labocéa

devis@labocea.fr **02 96 69 02 10** **labocea.fr**

Labocéa BREST
Technopôle Brest-Iroise
120 av. Alexis de Rochon
CS 10052
29280 PLOUZANÉ

Labocéa QUIMPER
22 av. de la Plage des Gueux
ZA de Créac'h Gwen
CS 13031
29334 QUIMPER cedex

Labocéa SAINT-BRIEUC
ZOOPÔLE
7/9 rue du Sabot
CS 30054
22440 PLOUFRAGAN

Labocéa COMBOURG
La Magdelaine
35270 COMBOURG

Labocéa FOUGÈRES
BioAgroPolis
10 rue Claude Bourgelat
CS 35306
FOUGÈRES cedex